

Tarif des douanes

Il y a en l'occurrence un principe très fondamental de responsabilité en cause. J'ai fait plus particulièrement allusion à l'article 22, l'un des articles auquel nous avons proposé des amendements voulant que nul pays bénéficiant du tarif canadien de la nation la plus favorisée comme les États-Unis ne puisse obtenir des taux de droits de douane inférieurs à ceux de la nation la plus favorisée sans approbation par une loi du Parlement. Cela semble très simple, mais si cela s'impose maintenant alors que cela ne s'imposait pas autrefois, c'est parce que cela ne posait pas de problème.

Les gouvernements jouissant d'une certaine crédibilité ont agi de façon responsable en matière de droits de douane. Nous avons maintenant un gouvernement dépourvu de toute crédibilité, dont la cote de popularité est tombée à 25 p. 100 et qui n'a pas obtenu de mandat pour conclure un accord de libre-échange lors des dernières élections. Ce gouvernement veut maintenant réduire considérablement les taux de droits de douane pour les États-Unis, notre partenaire commercial le plus important, sans approbation par une loi du Parlement.

Puisque le gouvernement a violé la confiance que le Parlement a donnée aux gouvernements précédents pour agir dans les affaires de douane, la mesure à l'étude, qui aurait peut-être autrement un caractère de routine, revêt maintenant une extrême importance. Elle est importante parce qu'elle consacre des principes fondamentaux de responsabilité parlementaire. J'ai demandé au début de l'après-midi au premier ministre (M. Mulroney) s'il avait consulté la population. Le premier ministre a affirmé que la question avait fait l'objet de beaucoup de consultation et a mentionné le rapport de la Commission Macdonald. Personne ne savait que la Commission Macdonald recommanderait le libre-échange avant qu'elle ne fasse rapport.

Le premier ministre a affirmé qu'il y avait eu consultation des divers secteurs de l'industrie. C'est vrai, mais les membres de ces groupes consultatifs sectoriels se sont tous engagés par serment à ne pas partager leur information avec quiconque du secteur public, et je présume que cela s'étend même aux autres membres de leur propre secteur industriel. J'ignore ce que ces gens font dans leurs propres groupes sectoriels, mais les syndiqués, les travailleurs, les consommateurs et les habitants des localités où ces entreprises sont établies n'ont pas obtenu le moindre renseignement lors de ces consultations.

En ce qui concerne les associations de consommateurs, les syndicats et les partis d'opposition qui, je le rappelle aux députés, représentaient la moitié de la population, d'après les résultats du dernier vote effectué au Canada, et qui représentent aujourd'hui quelque 75 p. 100 de l'électorat, à en croire les sondages d'opinion, il n'y a pas eu de consultation.

Pourquoi voulons-nous que l'on rende compte au Parlement et que l'on ne réduise pas les barèmes tarifaires de la nation la plus favorisée sans l'adoption d'une loi du Parlement? Pour la bonne raison que le gouvernement trahit la confiance du Parlement.

Certaines des déclarations entendues aujourd'hui et à d'autres moments m'ont inquiété. Le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin), par exemple, a déploré il y a quelques minutes que cette mesure législative extrêmement importante sur le plan historique soit victime de ce qu'il a qualifié de retards. Il est intervenu à la quarante-cinquième minute du

débat, ce qui ne constitue assurément pas un bien grand retard, à mon avis.

Le gouvernement étudie la question depuis 1981 en consultation avec le secteur commercial. Au pouvoir depuis plus de trois ans, le gouvernement a préféré ne saisir le Parlement de ce projet de loi qu'au début d'octobre et voilà que, à présent, il voudrait nous le faire adopter en toute hâte. En outre, le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) a rappelé qu'il nous fallait cette loi pour le 1^{er} janvier, car le Canada s'y était engagé. A mon avis, il induit la Chambre en erreur car . . .

M. Clark (Yellowhead): Règlement!

M. Cassidy: Ses observations sont trompeuses. Pendant les séminaires et les réunions d'information organisées depuis quelques mois à l'intention des courtiers et des importateurs par le ministère du Revenu national, les engagements qui ont été pris étaient tout à fait différents.

• (1650)

J'ai un document qui a été distribué aux importateurs il y a environ deux mois et demi qui leur apprend, comme l'a déclaré le ministre d'État, que le Canada est passé à un système harmonisé de tarifs douaniers depuis quelques années maintenant et a commencé à établir en 1981 le tarif douanier canadien fondé sur ce système.

Il stipule qu'au début de 1986 le ministre des Finances (M. Wilson) a confirmé l'adoption d'un nouveau système à partir du 1^{er} janvier 1988, à condition que nos principaux partenaires commerciaux, à savoir les États-Unis et le Japon, adoptent en même temps le système harmonisé. C'est ce qu'on a dit aux importateurs, il y a seulement deux mois, juste avant la publication de ce projet de loi.

Nous avons pris soin de nous renseigner sur la situation de notre principal partenaire commercial, les États-Unis. Sont-ils effectivement en train d'adopter ce système harmonisé? Étant donné l'importance des échanges entre les deux pays, il serait logique, pour, notamment, le traitement informatique ou la tenue des registres, que les deux pays adoptent le même système en même temps. Contrairement aux déclarations faites par le ministre d'État (Finances) et ce qu'on a dit aux courtiers et aux importateurs, cela ne se passe pas ainsi.

Nous avons parlé la semaine dernière au chef de la division commerciale du ministère des Affaires extérieures qui a déclaré qu'il n'était pas encore certain que les États-Unis adoptent le 1^{er} janvier ce nouveau système harmonisé. D'après lui, le système harmonisé faisait partie du projet de loi omnibus qui est aussi protectionniste et inacceptable qu'on peut l'imaginer. D'après nos responsables, les Américains ont maintenant retiré leur projet de loi du projet de loi omnibus et en ont proposé un autre. Cependant, on ne sait toujours pas si les Américains vont étudier le projet de loi avant le 1^{er} janvier.

C'était la version canadienne. Les représentants commerciaux américains ici à Ottawa, nous ont donné leur version selon laquelle le projet de loi américain sur le système harmonisé fait toujours partie du grand projet de loi commercial omnibus inacceptable auquel, à mon avis, tous les Canadiens espèrent que le président va opposer son veto, si en fait il est adopté par le Congrès au cours des prochaines semaines.